

gée pour le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net.

Je suis sûr que le gouvernement de Saskatchewan examinera la question de près, qu'il se mettra à l'écoute des agriculteurs et qu'il cherchera à répondre à leurs besoins. Je sais que le premier ministre Devine a beaucoup fait pour dissiper leurs inquiétudes et que, à cette fin, il collaborera étroitement avec le gouvernement fédéral, le ministre de l'Agriculture et les collectivités agricoles.

• (1840)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre les députés de Elk Island et The Battlefords cet après-midi, car j'estime qu'ils ont soulevé deux questions très importantes.

Le député de Elk Island en a soulevé une au sujet du secteur horticole. Les producteurs ontariens qui ont comparu devant nous la semaine dernière nous ont dit qu'il leur manquait environ 70 millions de dollars cette année seulement pour que leur secteur survive. On parle seulement de la région de l'Ontario. Nous savons que d'autres horticulteurs dans sa circonscription, en Colombie-Britannique, et certains autres dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick font face à de très graves déficits à cause des conditions particulières qui règnent là-bas.

Je me demande si le député est aussi inquiet que moi lorsque le ministre de l'Agriculture dit: «Si les horticulteurs veulent de l'aide cette année, ils doivent adhérer au régime universel à l'avenir et indiquer qu'ils vont y participer.» Il n'y a qu'un petit problème, monsieur le Président: il n'y a pas de régime universel. Celui qui concerne les céréales et les graines oléagineuses a été élaboré par un groupe de producteurs qui a travaillé très fort au cours des 18 derniers mois et par d'autres fonctionnaires au cours d'une longue période.

On vient d'engager les négociations au sujet de l'élaboration d'une sorte de programme d'assurance du revenu brut ou de compte de stabilisation du revenu net pour le secteur horticole. On espère qu'un programme sera en oeuvre d'ici l'année prochaine, à cette période-ci. Mais cela pose un problème.

Comment adhérer à un régime universel dans le secteur horticole s'il n'en existe pas? Le ministre nous offre en quelque sorte un cadeau empoisonné. Il dit: «Vous adhérez au régime universel et nous vous donnerons un

régime de soutien d'urgence. Le problème, c'est qu'on ne peut pas adhérer au régime universel parce qu'il n'y en a pas pour le secteur horticole.» Je suis sûr qu'il craint, tout comme moi et les horticulteurs d'un bout à l'autre du pays, que ces derniers n'aient pas de fonds provisoires d'urgence.

Le député de Prince Edward—Hastings a mentionné cela plus tôt cet après-midi. La semaine dernière, quatre des principaux producteurs de l'Ontario ont examiné leurs pertes nettes pour la dernière année: elles totalisent plus de 400 000 \$. Le président a dit que l'année dernière il avait perdu 44 000 \$ pour la première fois et que c'était sa perte la plus importante en 35 ans.

Les gens se demandent avec beaucoup d'inquiétude si le gouvernement est sincère et s'il va réellement accorder une aide au secteur horticole. Par ailleurs, ils se demandent s'il y aura immédiatement un paiement d'appoint ou un programme de soutien pour les producteurs de céréales et de graines oléagineuses.

À Saskatoon, la semaine dernière, le ministre des Finances a dit qu'il n'y avait plus d'argent, qu'on vise à soutenir un certain nombre de fonds déficitaires, mais il a laissé planer des doutes sérieux quant à savoir s'il y aura des paiements d'appoint d'urgence pour les producteurs qui traversent la pire crise financière de leur vie.

M. O'Kurley: Monsieur le Président, je tâcherai d'être bref dans ma réponse aux questions et observations du député. D'une façon générale, le secteur de l'horticulture présente certaines caractéristiques qui demandent une attention particulière. Je suis sûr que vous le reconnaissez, ainsi que tous les députés, les produits de l'horticulture peuvent être catégorisés en produits comestibles et non comestibles. Je pense que si l'on établit un programme, nous devons d'abord reconnaître le caractère distinct de ce secteur de l'agriculture.

Ensuite, il importe que dans l'élaboration d'un programme, nous concevions des mesures à long terme qui assureront un minimum de stabilité et de prévisibilité, et que nous ne cherchions pas une forme de financement d'urgence qui réglerait temporairement le problème sans définir de structure et de mesures à long terme.

La troisième chose, c'est qu'il est important, dans la conception et l'établissement de ces programmes, de consulter pleinement les personnes touchées, pour garantir la mise au point d'un programme vraiment efficace.